Résolution sur le séisme en Haïti

2010/2518(RSP) - 25/01/2010

Le Conseil des affaires étrangères, présidé par la Haute Représentante, Catherine Ashton, a examiné la question de la coordination de la réaction globale de l'Union au tremblement de terre qui a eu lieu à Haïti.

Il faut rappeler qu'après ce tremblement de terre, l'Union a immédiatement mobilisé des équipes de recherche et de sauvetage et affecté 122 millions EUR, provenant de la Commission et des États membres, à l'aide humanitaire d'urgence. Elle a apporté une contribution supplémentaire de 100 millions EUR destinés à rétablir d'urgence les moyens d'action publics en Haïti ainsi qu'une contribution de 200 millions EUR qui seront consacrés au développement à long terme.

Outre l'aide humanitaire et l'aide au développement immédiates prévues lors de la session du Conseil convoquée d'urgence le 18 janvier, il a été convenu que les États membres apporteraient une contribution collective à l'échelon de l'UE sous la forme de 300 policiers chargés de renforcer temporairement la capacité de police de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Cette contribution comprend celles des États membres de l'UE qui participent à la force de gendarmerie européenne. (La France, les Pays Bas, le Portugal, la Roumanie et l'Espagne sont membres de la force de gendarmerie européenne).

Le Conseil s'est concentré aujourd'hui sur la **coordination de la réaction globale de l'Union** à la catastrophe dans les divers domaines de l'aide humanitaire, de la reconstruction et de l'aide au développement, sur l'apport, par les États membres, de moyens militaires et de sécurité, ainsi que de ressources en matière de protection civile destinées aux opérations de secours.

Le Conseil a décidé de mettre en place, à Bruxelles, **une cellule baptisée « EUCO Haïti »** afin de coordonner le soutien que fournissent les États membres dans le domaine militaire et de la sécurité en réponse à l'appel lancé par les Nations unies. L'objectif de cette cellule est de faire correspondre les contributions aux besoins et d'optimaliser la rapidité et l'efficacité de la réaction de l'Union, en évitant les doubles emplois. EUCO Haïti fera pendant au Centre de suivi et d'information de la Commission européenne, qui coordonne les contributions des États membres en matière de protection civile.

Le Conseil a également décidé que l'Union fournirait, en réponse à l'appel lancé par les Nations unies:

- des conseils et des équipements techniques afin d'ouvrir des voies facilitant l'acheminement de l'aide;
- une capacité logistique maritime permettant de se passer des installations portuaires.

La Haute Représentante a repris les propos tenus par plusieurs ministres, qui ont fait valoir la **nécessité d'apporter une aide adéquate aux enfants en Haïti**, en particulier ceux qui ont perdu leurs parents dans la catastrophe.